



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Jeudi 09 avril 2015

Le Jeudi 09 avril 2015 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 03 avril 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON - MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - MME MÉNELET - MME FLEURY - M. LION - MME JOLY - MELLE RENAULT - MME Claudine BILIEU - MME BROCHOT - M. OMNES - M. FRANCOIS - M. GUITTET - M. DEGREMONT - MME MOUNOURY - M. LABRIT - MME PERRIER - M. PASTOUREL

Procurations :

- M. TABART à MME MOUNOURY
- M. MENARD à M. LION
- MME MAINGUY à MME MÉNELET
- M. DIAS à MME Carine BILIEU
- M. LEMAITRE à MME PERRIER
- MME GAUTHIER à M. PASTOUREL

Absente : MME FERNET

Secrétaire de Séance : MME FLEURY

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2015-034 : Adoption de l'ordre du jour du jour du Conseil Municipal
ADOPTÉ l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 09 avril 2015.
À l'unanimité.

Délib. N° 2015-035 : Approbation du procès-verbal du 03 mars 2015
ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 03 mars 2015,
À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2015-005, n° DM 2015-006, n° DM 2015-007, n° DM 2015-008, n° DM 2015-009, n° DM 2015-010, n° DM 2015-028 et n° Arrêté du Maire n° 2015-029, n° DM 2015-030, n° DM 2015-031, n° DM 2015-032 et n° DM 2015-33.

Délib. N° 2015-036 : Compte Administratif 2014

DONNE QUITUS au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice budgétaire 2014,
ADOpte le compte administratif 2014 dont la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de clôture de **356 290,41 €** et la section d'investissement un déficit de clôture de **-292 762,12 €**.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-037 : Compte Administratif 2014 – Affectation des résultats

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif principal 2014 au budget primitif 2015 selon ce qui suit :

- **241 000 €** en recettes d'investissement à l'article 1068.

- **115 290,41 €** en recettes de fonctionnement à l'article 002.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-038 : Compte de gestion 2014 du Trésorier Principal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal d'Arpajon pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part de monsieur le Trésorier sur la tenue de ces comptes, son compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-039 : Impôts locaux – Vote des taux 2015

APPROUVE le maintien des taux à appliquer aux trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2015 : 16 % pour la taxe d'habitation, 25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

AUTORISE monsieur le Maire, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-040 : Budget Primitif 2015

ADOpte le budget primitif 2015 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **3 540 930,54 €** et en section d'investissement à **2 259 901,12 €**

À la majorité, 21 voix pour, 5 contre (Alain LABRIT – Nicole PERRIER – Michel LEMAITRE – Corinne GAUTHIER – Dominique PASTOUREL)

Délib. N° 2015-041 : Attribution de subventions : Associations - CCAS

DECIDE, au titre de l'exercice 2015, l'attribution des subventions aux divers organismes associatifs et au CCAS.

À la majorité, 20 voix pour, 6 abstentions (Thierry LEVASSEUR - Alain LABRIT – Nicole PERRIER – Michel LEMAITRE – Corinne GAUTHIER – Dominique PASTOUREL)

Délib. N° 2015-042 : Acquisition de TNI – Contribution financière sollicitée au titre de la réserve parlementaire

AUTORISE monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015, au taux maximum de 50% du montant hors taxes ce, concernant l'acquisition de 6 tableaux numériques interactifs et 6 ordinateurs portables pour les besoins de six classes élémentaires,

DEMANDE une dérogation pour commencer les installations avant la notification de la subvention.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-043 : Manifestations communales année 2015 – Attribution de cadeaux et de bons d'achat

VALIDE la distribution de bons cadeaux ou achats,

AUTORISE monsieur le Maire à attribuer ces bons cadeaux ou d'achat dans le cadre des manifestations ou événements à venir sur 2015,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que l'imputation de ces dépenses se fera sur les articles correspondants.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-044 : Participation aux frais de transports scolaires 2015/2016 et souscription d'un contrat de tiers payant avec l'Agence Imagine R

ADOPTE la participation financière de 50 € aux charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans,

AUTORISE le Maire à souscrire un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-045 : Nouveaux critères de répartition du prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre la CCA et ses communes membres

APPROUVE les nouvelles modalités de répartition du FPIC entre la Communauté de communes de l'Arpajonnais et ses communes membres, en vertu desquelles la CCA prendra à sa charge la totalité du prélèvement FPIC pour l'année 2015.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-046 : Convention relative à la mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre par le Maire

APPROUVE les termes de la convention tripartite relative à la mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre, à conclure avec le procureur de la république de l'Essonne et le commandant de gendarmerie de Breuillet,

AUTORISE monsieur le Maire à la signer et à en poursuivre l'exécution.

À la majorité, 21 voix pour, 5 contre (Alain LABRIT – Nicole PERRIER – Michel LEMAITRE – Corinne GAUTHIER – Dominique PASTOUREL)

Délib. N° 2015-047 : Convention cadre entre la CCA et la commune organisant les modalités de mise à disposition de l'instructeur du CIG (perspective de la création du service commun communautaire d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols)

APPROUVE les termes de la convention-cadre entre la CCA et la commune organisant les modalités de mise à disposition de l'instructeur du CIG, dans la perspective de la création du service commun d'instruction des demandes d'Autorisation du Droit des Sols,

INDIQUE que cette convention à conclure jusqu'au 31 décembre 2015, pourra être renouvelée au terme de la période après une rencontre entre les deux parties,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, en lui donnant tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-048 : Tarifs séjours été 2015

APPROUVE l'organisation d'un séjour à Torcé Viviers en Charnie (53) du 13 au 19 juillet 2015 pour 15 enfants et d'un séjour à Marcillac La Croisille (19) du 07 au 20 juillet 2015 pour 40 enfants, ainsi que les grilles de tarifs applicables,

PRECISE que toute annulation qui interviendra après la date butoir du 09 juin 2015, aura pour conséquence une prise en charge résiduelle par les familles de 30 % du montant de la facturation totale, sauf à justifier d'une situation exceptionnelle voire grave mettant l'enfant dans l'incapacité de participer au séjour. Une pièce justificative sera exigée,

ADOPTE le principe de réduction de 15 % sur le séjour lorsque deux enfants ou plus d'une même famille y participent,

PRECISE que la priorité sera donnée aux enfants n'ayant pas participé au séjour été 2014.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-049 : Mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) à partir de la rentrée scolaire 2015

APPROUVE le contenu du Projet éducatif territorial (PEDT) de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

PRENDRE NOTE que ce programme d'organisation des NAP prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2015.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-050 : Suppression du cadre actuel des heures supplémentaires allouées lors des séjours

ADOPTE la suppression du dispositif antérieur des heures supplémentaires allouées quotidiennement aux encadrants de séjours enfants,

DIT qu'un dispositif alternatif sera convenu par note interne sur décision de l'autorité territoriale.

À la majorité, 21 voix pour, 5 contre (Alain LABRIT – Nicole PERRIER – Michel LEMAITRE – Corinne GAUTHIER – Dominique PASTOUREL)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Maurice DORIZON

